



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/54
20 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITIONS DE PROJET : RWANDA

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération :

- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs pour les techniciens en réfrigération PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents des douanes PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion : fabrication en réfrigération, récupération et recyclage centralisés des frigorigènes PNUD
- Mise en œuvre du plan de gestion : surveillance des activités PNUE

DESCRIPTION DE PROJET

Contexte

1. Le Gouvernement du Rwanda a présenté une proposition de projet du plan de gestion des frigorigènes pour examen par le Comité exécutif lors de sa 41^e réunion.

Consommation des SAO

2. Il ressort d'une enquête sur la consommation des SAO, menée en 2002 lors de la préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes du Rwanda, que 29,9 tonnes environ de PAO sous forme de CFC étaient utilisées dans ce pays pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques (4,5 tonnes de PAO), de réfrigérateurs commerciaux (9,2 tonnes de PAO), des systèmes de réfrigération industriels (13,6 tonnes de PAO) ainsi que des climatiseurs des véhicules automobiles (2,6 tonnes de PAO).

3. Pendant la préparation de la proposition de projet, on a constaté l'existence d'une société, la Naktec, qui produit 600 unités de réfrigération consommant annuellement 600 kg de CFC-12. Les techniciens de cette compagnie recevront une formation dans le cadre des activités du plan de gestion des frigorigènes, ce qui leur permettra de s'ajuster aux technologies sans CFC, sans que cela nécessite un autre financement.

4. Au Rwanda, le nombre de réfrigérateurs domestiques et commerciaux a été estimé à 100 000 et 500 respectivement, et le nombre de véhicules climatisés à 31 000. L'entretien de cet équipement est assuré par 80 techniciens spécialisés, travaillant dans dix ateliers et 200 autres agents techniques qualifiés et semi-qualifiés.

5. La plupart des pannes qui surviennent dans les systèmes de réfrigération sont provoquées par les variations de tension du courant électrique; presque tous les appareils de réfrigération commerciale et industrielle doivent subir des réparations au moins une fois par an.

6. Les prix actuels des frigorigènes sont les suivants: 6 \$ US/kg de CFC-12, 22,25\$ US/kg de HFC-134a et 7,7 \$ US/kg de HCFC-22.

Cadre politique

7. Le Gouvernement du Rwanda propose la mise en place d'une législation et d'un cadre réglementaire ainsi que des mesures fiscales pour contrôler les importations des SAO et des équipements utilisant les SAO.

Sous-projets dans le plan de gestion des frigorigènes

8. Le plan de gestion des frigorigènes comprend les deux programmes de formation suivants:

- (a) Le programme de formation des techniciens d'entretien en réfrigération (50 000 \$US), pour la formation de 20 techniciens en réfrigération comme

formateurs en bonnes pratiques de réfrigération et pour l'introduction des frigorigènes sans CFC. Les formateurs vont former en tout 100 techniciens d'entretien.

- (b) La formation de 100 agents des douanes (50 000 \$ US), qui à leur tour formeront d'autres agents des douanes sur la réglementation relative à l'importation et à l'exportation des SAO ou sur tout équipement utilisant les SAO, ainsi que sur l'identification de ses substances;

9. Le projet contient aussi une proposition pour la création d'un centre de récupération et de recyclage des CFC (qui sera basé à Kigali) et dont le fonctionnement sera assuré par un petit nombre de techniciens d'entretien (118 758\$ US). Lors des opérations d'entretien d'un système de réfrigération, les techniciens du centre accompagneront le technicien d'entretien chargé d'assurer la réparation et récupéreront les frigorigènes à base de CFC. Le technicien réparateur recevra des primes pour la quantité de frigorigènes recyclée. Le centre de recyclage sera doté d'appareils de récupération pouvant récupérer les frigorigènes avec et sans-CFC, pourvu que les coûts additionnels de ces appareils soient prévus dans le budget. Les techniciens du centre recevront aussi des instruments de réparation et d'entretien de base (comprenant une pompe à aspirer et des détecteurs de fuite) pour pouvoir accomplir correctement leurs tâches d'entretien. Dans les centres, les techniciens recevront une formation pratique sur les techniques de récupération et de recyclage et sur les méthodes appropriées d'entretien et d'installation des appareils de réfrigération et des climatiseurs.

10. La proposition comprend le financement des coûts de fonctionnement du centre pour une période de trois ans, incluant les coûts de transport, les salaires des techniciens et diverses dépenses. Les salaires des techniciens du centre de recyclage seront versés tous les six mois et dépendront de la quantité de CFC récupérée et recyclée. On envisage la mise en place d'un système de contrôle de la quantité et de la qualité des CFC recyclés afin d'assurer la réussite du programme de récupération et de recyclage centralisés.

11. Une rallonge de 20 000\$ US a été demandée pour la surveillance et la gestion des activités proposées dans le projet du plan de gestion des frigorigènes.

12. Le projet du plan de gestion des frigorigènes du Rwanda avait été présenté accompagné d'une lettre officielle du Gouvernement (signée par le Ministre des Domaines, de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources naturelles) par laquelle le Gouvernement s'engageait à réaliser sans autre demande de financement au moins 50 % de réduction de sa consommation d'ici l'an 2005 et 85 % d'ici l'an 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

13. Le Secrétariat a noté la nouvelle activité proposée par le PNUD pour la mise en place au Rwanda (ainsi que dans plusieurs autres pays Africains de l'Article 5), d'un programme de récupération et de recyclage centralisés des frigorigènes. La proposition est conforme aux réserves formulées dans la Décision 31/48.

Questions liées au niveau de référence pour la conformité du Rwanda

14. Lors de sa 31^e réunion le Comité de mise en oeuvre a noté avec appréciation le fait que le Rwanda (entre autres Parties) a communiqué ses données sur les SAO (conformément aux Décisions XIV/14 et XIV/16 des Parties au Protocole de Montréal), amenant ainsi le pays à se conformer aux dispositions de l'Article 7.

15. Le Secrétariat a voulu savoir si le Rwanda serait en mesure de se conformer à temps à l'exigence de 50 % de réduction d'ici l'an 2005 et de 85 % d'ici l'an 2007. Par la suite le PNUD et le PNUE ont indiqué au Secrétariat que si les activités d'élimination sont approuvées telles que présentées dans l'actuel programme de pays et dans le projet du plan de gestion des frigorigènes, le PNUD et le PNUE vont accélérer la mise en oeuvre des activités proposées pour permettre au Rwanda de satisfaire les exigences de conformité du Protocole de Montréal.

Questions liées aux activités proposées dans le plan de gestion des frigorigènes.

16. Plusieurs rapports périodiques sur les programmes de récupération/recyclage dans d'autres pays de l'Article 5 indiquent que les quantités de CFC récupérées sont inférieures aux estimations contenues dans les propositions de projet. A cet égard le Secrétariat a demandé au PNUD d'expliquer les fondements sur lesquels il a appuyé ses estimations de CFC à récupérer au Rwanda, soit 3,9 tonnes de PAO. Le PNUD a fait savoir au Secrétariat que dans les programmes antérieurs de récupération et de recyclage, les techniciens en réparation transportaient les appareils de récupération, ainsi que les autres petits équipements, à l'atelier de réparation, bien que dans de nombreux cas, il n'y avait plus de frigorigène dans les systèmes de réfrigération. Avec la nouvelle approche, les techniciens en entretien feront venir le technicien en récupération lorsqu'ils auront accumulé une importante quantité de CFC à récupérer. Le technicien en réparation bénéficiera d'un incitatif pour faire appel au centre, puisque il ou elle recevra un bon lui permettant d'obtenir gratuitement en retour, 90% des frigorigènes recyclés. Aussi, tous les émoluments accordés aux techniciens du centre de recyclage seront calculés sur la base des quantités de CFC récupérées ou recyclées effectivement.

17. Le PNUD et le PNUE ont en outre fait savoir que dans les cas où d'autres frigorigènes (HCFC ou HFC) sont traités en plus des quotas de CFC établis dans les sous-contrats du PNUD, des fonds supplémentaires seront fournis aux centres (comme le stipulent les décisions pertinentes du Comité exécutif à ce sujet, les coûts supplémentaires pour le traitement des frigorigènes sans CFC seront à la charge des bénéficiaires). Si à son terme le projet se solde par une réussite, le Gouvernement du Rwanda pourrait demander des fonds additionnels en 2007 pour conserver les centres. Aussi, les centres pourront devenir autosuffisants s'ils sont en mesure de traiter d'autres frigorigènes en plus des CFC.

18. Le Secrétariat ayant noté que le projet porte sur la création d'un seul centre, a voulu savoir comment le PNUD compte assurer l'élimination des CFC utilisés dans les autres villes (par ex. Butare). Le PNUD a fait savoir qu'au Rwanda, les distances sont relativement très courtes (les déplacements entre les villes durent environ 2 à 3 heures). L'un des techniciens du centre pourrait aller passer une ou deux journées par semaine dans les autres villes, lorsque des réparations importantes sur les systèmes de réfrigération y sont programmées.

19. Le Secrétariat a proposé que le PNUD fasse preuve de flexibilité dans l'utilisation des ressources allouées au programme de recouvrement et de recyclage (environ 118 758 \$ US), chaque fois que des besoins spécifiques qui surgissent pendant la mise en œuvre d'un projet (par exemple, fournir plus d'appareils de recyclage en cas d'une montée rapide du prix des CFC, ou acheter des équipements d'entretien de base au cas où les techniciens seraient confrontés à des difficultés dans l'application des bonnes pratiques). Par conséquent, l'objectif devrait être de surveiller et de répertorier constamment les besoins des techniciens, et adapter le projet en conséquence.

RECOMMANDATIONS

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet au niveau de financement indiqué ci-dessous, étant entendu que:

- (a) Le Gouvernement du Rwanda fera preuve de flexibilité dans l'utilisation des ressources allouées pour le programme de récupération et de recyclage centralisés, chaque fois que des besoins spécifiques vont se créer pendant la mise en œuvre du projet ;
- (b) Les sous-contrats du programme de récupération et de recyclage centralisés seront financés par étapes, pour permettre une re-orientation des ressources vers d'autres activités, comme par exemple une formation complémentaire ou l'acquisition d'accessoires de réparation, si les résultats escomptés du programme ne sont pas réalisés ;
- (c) Le programme de récupération et de recyclage centralisés ne devra pas démarrer tant que la législation sur le contrôle des importations des CFC ne sera pas mise en place, et aussi longtemps que des mesures n'auront pas été prises pour veiller à ce que les CFC et les frigorigènes sans CFC soient vendus aux mêmes prix sur les marchés locaux;
- (d) Le PNUD et le PNUE devront assurer une surveillance appropriée durant toute la durée de la mise en œuvre du projet ; et
- (e) L'approbation du projet se fera sans préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur les questions de conformité.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coût de soutien (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs pour les techniciens en réfrigération	50 000	6 500	PNUE
(b)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents des douanes	50 000	6 500	PNUE
(c)	Mise en œuvre du plan de gestion : fabrication en réfrigération, récupération et recyclage centralisés des frigorigènes	118 758	10 688	PNUE
(d)	Mise en œuvre du plan de gestion : surveillance des activités	20 000	2 600	PNUE
